
AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe « C » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) est modifiée par l'ajout des avenues suivantes déclarées à direction unique :
 - « Antonine-Maillet, de l'avenue Van Horne à l'avenue Lajoie avec circulation vers le sud, de l'avenue Van Horne à l'avenue Ducharme avec circulation vers le nord » ;
 - « Hartland, de l'avenue Lajoie à l'avenue Van Horne avec circulation vers le nord, de l'avenue Ducharme à l'avenue Van Horne avec circulation vers le sud » ;
 - « Pratt, de l'avenue Lajoie à l'avenue Van Horne avec circulation vers le nord, de l'avenue Ducharme à l'avenue Van Horne avec circulation vers le sud » ;
2. L'annexe « D » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) est modifiée par le retrait, sur les avenues Hartland et Pratt, de l'interdiction d'effectuer un virage à gauche à tout conducteur d'un véhicule venant de l'est ou de l'ouest sur l'avenue Van Horne et se lit comme suit :
 - « Il est défendu à tout conducteur d'un véhicule venant de l'ouest ou de l'est sur l'avenue Van Horne de faire des virages à gauche sur les avenues Antonine-Maillet et Dunlop entre 7 heures et 9 heures et de 16 heures à 18 heures, du lundi au vendredi inclusivement ».
3. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) pour en faire partie intégrante;
4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE XX JANVIER 2023.

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Me Julie DESJARDINS
Secrétaire d'arrondissement

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :
Adoption du projet de règlement :
Adoption du règlement :

5 décembre 2022
5 décembre 2022
XX janvier 2023

Dossier 1225069028

DOCUMENT ANNEXÉ À LA
RÉSOLUTION CA22 16 0xxx
DU XX JANVIER 2023

PROJET